

---

Don de 100 livres assignats par le citoyen Puyforçat, maire d'Orly (Paris), lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de 100 livres assignats par le citoyen Puyforçat, maire d'Orly (Paris), lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 24;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37117\\_t1\\_0024\\_0000\\_6;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37117_t1_0024_0000_6;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Plusieurs citoyennes de la section des Gravi-liers demandent la liberté de leurs maris, détenus par ordre du comité de surveillance de leur section; elles représentent que n'ayant de ressource que dans leurs bras, leur détention les prive, elles et leurs enfants, de tous moyens de subsister.

La Convention admet les pétitionnaires aux honneurs de la séance, et renvoie leur pétition au comité de sûreté générale (1).

Des députés de la commune de Roissy, district de Gonesse, réclament, au nom de cette commune, les arbres qui bordent les chemins fénérots (*sic*) et vicinaux, attendu que ces arbres ne sont ni riverains, ni du nombre de ceux compris dans le décret du 28 août 1792.

Les pétitionnaires sont invités aux honneurs de la séance, et leur pétition est renvoyée aux comités d'aliénation et d'agriculture (2).

Le citoyen Puyforçat, membre de cette députation, donne 100 livres en assignats, pour être remis à celui que la Convention en trouvera digne. Il regarderait comme le comble du bonheur pour lui de pouvoir faire des dons plus considérables.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

*Suit la lettre jointe au don du citoyen Puyforçat (4).*

« Citoyen Président,

« Je profite de l'occasion de la mission dont m'ont chargé mes concitoyens pour déposer en tes mains 100 livres en assignats, pour celui que la Convention en trouvera digne. Nous avons tous juré d'honorer la vertu, c'est dans les mains de celui qui préside son temple que j'ai cru devoir remettre mon offrande.

« Je désire pouvoir en faire de plus considérables, ce sera pour moi le comble du bonheur.

« Je te prie de vouloir bien rappeler à la Convention qu'il existe des ouvrages propres à fomentier le principe du républicanisme, que dans nos campagnes il nous est difficile de les avoir et qui, cependant, produiraient de bons fruits dans les âmes simples de nos honnêtes citoyens.

« Que la Convention veuille s'en occuper et elle aura rendu un service de plus à la patrie.

« Je te salue.

« PUYFORÇAT, maire d'Orly, département de Paris.

« Orly, ce 30 frimaire, l'an II de la République. »

Une députation de la section Onze de Marseille, et des patriotes qui s'y sont réunis dans les jour-

nées des 23 et 24 août dernier, obtient la parole, et l'orateur (1) dit :

« Si Marseille, s'écartant des principes révolutionnaires qu'elle avait si hautement professés, a pu perdre quelques moments de vue les services signalés qu'elle a rendus à la Révolution: si, après avoir la première invoqué le génie de la République, elle a cherché à en détruire l'unité et à rompre le lien sacré qui fait de tous les Français un peuple de frères; si, après avoir tant contribué, et par ses efforts et par le sang de ses enfants, à la ruine du trône, elle a pu, sous le masque imposant du républicanisme, songer à rentrer sous la domination des rois;

« Représentants, ne vous y trompez pas, ce n'est point le véritable Marseillais qui s'est rendu coupable de ces crimes; connu par l'impatience avec laquelle il supportait le joug des rois, aurait-il pu changer en un instant de caractère? Cette haine invétérée qu'il nourrissait dans son cœur pour la royauté, aurait-elle pu devenir subitement un respect religieux pour elle? Et la liberté aurait-elle produit dans son âme cet avilissement que le despotisme, avec toutes ses fureurs, n'avait pu lui faire partager?

« Non, représentants, non. Déjà vous avez donné à la section Onze, et aux patriotes qui s'y sont réunis dans les journées des 23 et 24 août, quelques témoignages de votre satisfaction; mais nous désirons obtenir de vous une déclaration plus expresse, et que nous regardons comme nécessaire à l'honneur de notre pays. Les crimes des Marseillais rebelles et les erreurs des Marseillais trompés ont retenti dans toute la République et dans tout l'univers; que le courage et le dévouement des Marseillais fidèles, que le détail de leur conduite et que les vertus républicaines qu'ils ont déployées, soient consacrés par l'approbation formelle des représentants du peuple français, et lavent ainsi la tache qui a terni quatre années de travaux et de gloire. Combien de crimes et d'erreurs la vertu n'a-t-elle pas le droit de faire oublier! »

Le Président répond :

« Marseille avait bien mérité de la patrie, lorsqu'elle donna dans le midi de la France l'éveil de la liberté menacée par les amis d'un despote qui se disait notre roi; elle avait contribué glorieusement à l'affermir sur des bases inébranlables, lorsqu'elle fit partir une colonne de citoyens-soldats qui, réunis à leurs frères d'armes de cette commune et de tous les départements, renversèrent dans un clin d'œil le tyran et le sceptre qu'il avait usurpé.

« De vils ambitieux, de perfides mandataires du peuple sortis de votre commune, les Rebecqui et les Barbaroux, ont voulu vous faire perdre tout l'honneur de cette première victoire; ils ont cherché, pendant quelque temps d'erreur, sans doute, à relever de vos propres mains un trône

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 359.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 360.

(4) *Archives nationales*, carton 284, dossier 817.

(1) D'après le *Moniteur universel* [n° 92 du 2 nivôse an II (dimanche 22 décembre 1793), p. 371, col. 2], cet orateur se nommait Vidal.